

SAINT JUST-EN-CHEVALET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2008

1. LOCATION DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA PERCEPTION

Le logement de la Perception sera disponible dès le 29 avril 2008. Le tarif du loyer s'élèvera désormais à 400 €. Une provision pour chauffage d'un montant de 60 € est fixée, soit un montant total de 460 € par mois. Du fait de la superficie de l'appartement, seules des familles d'au moins deux enfants pourront être retenues. De plus, le bail devra prévoir une clause stipulant que le propriétaire pourra donner « congé dans un but d'intérêt général », dans le cas où un médecin devrait rapidement s'installer sur la Commune.

2. APPROBATION DES TARIFS DU CAMPING : SAISON 2008

	TARIFS 2007		TARIFS 2008	
	SAISON 15/4 - 30/6 01/9 - 15/10	SAISON 15/4 - 30/6 01/9 - 15/10	SAISON 12/4 - 30/6 01/9 - 12/10	HTE SAISON 01/07 au 31/08
Forfait deux personnes - <i>emplacement avec ou sans voiture</i>	7,50	8,50	7,50	8,50
Forfait une personne - <i>emplacement avec ou sans voiture</i>	5,50	6,50	5,50	6,50
Forfait camping-car 2 personnes - <i>emplacement</i> - <i>vidange</i> - <i>électricité</i>	11,00	12,00	11,00	12,00
Forfait passage camping-car - <i>vidange</i> - <i>mise en eau</i>	4,00	4,00	4,00	4,00
Adulte supplémentaire	2,80	2,80	3,00	3,00
Enfant de 8 à 12 ans	-	-	2,00	2,00
Enfant de 2 à 7 ans	1,30	1,30	1,50	1,50
Enfant de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Véhicule ou installation supplémentaire	1,70	1,70	2,00	2,00
Animal tenu en laisse	1,70	1,70	2,00	2,00
Electricité 16 A	3,00	3,00	3,00	3,00
Garage mort	2,50	2,50	3,00	4,00
Taxe de séjour enfant -13 ans	-	-	Gratuit	Gratuit
Taxe de séjour adulte	0,20	0,20	0,20	0,20
Location caravane tt compris 2/3 personnes ; la semaine	220,00	270,00	220,00	270,00
Location caravane tt compris 2/3 personnes ; le week-end	60,00	75,00	60,00	75,00
Machine à laver ; le jeton	4,00	4,00	4,00	4,00
Mini-golf adulte ; la partie	2,50	2,50	2,50	2,50

Mini-golf enfant moins 13 ans	2,00	2,00	2,00	2,00
-------------------------------	------	------	------	------

3. TARIFS PUBLICS 2008 (à compter du 1^{er} mai)

Il y a lieu de souligner que les tarifs de location de la salle E.R.A. sont en baisse afin de la rendre plus attractive aux associations, aux jeunes et aux Saint Jurauds.

	2006	2007	2008
MARCHE HEBDOMADAIRE			
borne électrique forains	2,15	2,20	2,25
banc largeur - 1,20 m	0,30	0,35	0,40
banc largeur + 1,20 m	0,40	0,45	0,50
FETE PATRONALE			
Branchement forains	2,30	5,00	5,00
PHOTOCOPIES			
Petit format simple	0,50	0,50	0,50
Petit format recto verso	0,60	0,60	0,60
Grand format simple	0,60	0,60	0,60
Grand format recto verso	0,70	0,70	0,70
Plan cadastral	2,30	2,30	2,30
ANCIENNE SALLE DES FETES			
Association locale	80,00	80,00	80,00
Personne locale	85,00	85,00	85,00
Personne extérieure	130,00	130,00	130,00
Location barnum	55,00	55,00	55,00
Caution barnum	160,00	160,00	160,00
Location chaises	0,50	0,50	0,50
Location barrières	0,50	0,50	0,50
Location tréteaux	0,20	0,20	0,20
Location plateaux	0,80	0,80	0,80
Location bancs	0,50	0,50	0,50
SALLE E.R.A.*			
Mariage, soirée privée (sans cuisine)			
- St Jurauds	200,00	200,00	180,00
- Extérieurs	250,00	250,00	250,00
Associations (sans cuisine)	137,00	137,00	100,00
Jeunes jusqu'à 20 ans révolus (St Jurauds)	137,00	137,00	100,00
Club 3 ^{ème} âge	80,00	80,00	80,00
Cuisine et vaisselle	80,00	80,00	80,00
Cuisine sans vaisselle	60,00	60,00	60,00
Vaisselle sans cuisine	20,00	20,00	20,00
Jeton chauffage	10,00	10,00	10,00
Sono	30,00	30,00	30,00
Assemblée générale d'une société commerciale	250,00	250,00	250,00
Assemblée générale à but lucratif	350,00	350,00	350,00
Exposition vente	400,00/JOUR	450,00/JOUR	450,00/JOUR
CONCESSIONS CIMETIERE			
15 ans - prix au m2	50,00	60,00	60,00
30 ans - prix au m2	70,00	80,00	80,00
ASSAINISSEMENT			
Raccordement au réseau	800,00	800,00	800,00
m3 d'eaux usées	0,72	0,72	0,72

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2008

Lesdites subventions n'auront plus de caractère systématique. Les demandes devront désormais être motivées par une vocation culturelle, pédagogique, une volonté d'animation... Elles seront instruites «au cas par cas» par le Conseil Municipal.

En application de ce principe, une subvention annuelle (500 €) ainsi qu'une subvention exceptionnelle (500 €) sont accordées à l'Union des Commerçants pour l'organisation des « 40 ans de la brocante », ces personnes ayant explicitement formulé et motivé leur demande.

5. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU « GRAND CHEMIN »

Un propriétaire du « Grand Chemin » sollicite l'acquisition d'une parcelle appartenant au domaine privé de la Commune sise devant son projet de gîte, afin d'y aménager un « coin de verdure » avec mobilier de jardin. Cette parcelle, d'une superficie d'environ 300 m², en zone non constructible, a été estimée à 5 € le m² par le Service des Domaines. La commission Urbanisme et la commission Développement Economique sont chargées de se rendre sur les lieux.

6. CONVENTION AVEC LE MUSEE DES SAPEURS-POMPIERS 42

Un véhicule DODGE, a été acheté par la Commune de Saint Just-en-Chevalet en 1946. Cinquante plus tard, il était question de le détruire... Cédé à une association de collectionneurs de sapeurs-pompiers dans l'attente de la création d'un écomusée, il a été finalement mis à disposition du Musée des Sapeurs-Pompiers de la Loire. Or, l'association se détachant du musée, il convient donc de conventionner avec ledit musée et dénoncer l'accord préalable avec l'association.

7. PROLONGATION D'UN C.D.D.

Le contrat de Monsieur Etienne GOUTORBE en apprentissage pendant deux ans, puis en CDD depuis juillet 2007, arrive à échéance le 14 avril courant. Une prolongation est décidée à l'unanimité jusqu'au 31 août 2008.

8. VOIRIE 2008

Les délibérations définissant le programme « Voirie 2008 » sont abrogées. Trois sites sont désignés, présentant un caractère imminent de mise en sécurité des usagers :

- en partant des Rivières, l'embranchement de la route départementale et du chemin remontant à la Croix Vallier (freiner l'accès à la départementale)
- chemin de la Piloncherie : un virage
- toute la longueur du chemin desservant entre autre, la maison de Monsieur Damien MICHEL.

Contact est pris avec la D.D.E. pour que les devis soient établis très rapidement.

9. AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Monsieur PEREY (D.D.E.) est venu présenter le dossier d'agrandissement du cimetière. Selon lui, le site prévu est totalement inadapté, ne permettant pas l'accessibilité aux handicapés ou personnes à mobilité réduite. Dans l'urgence, il est décidé que l'étude soit revue pour début juin, permettant l'utilisation du terrain dans sa partie basse pour l'implantation d'une quinzaine d'emplacements.

Une solution satisfaisant le législateur et les usagers devra être trouvée dans les deux ans.

Le prêt réalisé en fin d'année 2007 sera « placé ».

10. QUESTIONS DIVERSES

✚ *Groupes de travail*

Des personnes pressenties seront contactées dans le courant du mois de juin.

✚ *Station de lavage OSSEDAT*

Un avis favorable est émis à la demande de permis de construire d'une station de lavage, déposée par la SARL OSSEDAT Pompes Funèbres aux Rivières.

✚ *Courriers aux riverains de la chapelle pour élagage*

A la fin du mois de mars 2008, une lettre était adressée à trois propriétaires riverains de « la Chapelle » leur demandant de bien vouloir procéder à l'élagage des arbustes et taillis occultant la Chapelle. Du fait de la nature et de la taille de cette végétation, un courrier annulant les termes du précédent vient d'être transmis aux personnes concernées.

✚ *Local technique municipal*

Il présente des fissures très préoccupantes. Il y a lieu de le vider de ses véhicules. La recherche d'un autre bâtiment est impérieuse. Demande est faite au service du Patrimoine du Conseil Général de la Loire afin d'être autorisé à occuper une partie du hangar de l'ancienne D.D.E.

✚ *Point « communication »*

Un lieu sera trouvé, permettant aux administrés d'avoir accès à l'information émanant de la Mairie, des Associations... Une borne WIFI serait aussi mise à disposition.

✚ *Schéma directeur d'assainissement*

A mettre en place absolument afin de disposer d'une étude globale sur le territoire communal comprenant un état des lieux et des solutions à proposer (station, réseaux...). En effet, sans ce type d'étude préalable et précise, il est difficile d'envisager la réfection des voiries communales susceptibles d'être ouvertes par la suite.

Plan local d'urbanisme

L'étude de zonage d'assainissement n'est pas terminée et doit désormais être pensée en corrélation avec la fin de l'étude du P.L.U.. C'est pourquoi une réunion avec les différents partenaires est organisée vendredi 11 avril.

Local de l'A.D.M.R.

Cette structure recherche de nouveaux locaux. La municipalité étudie quelques pistes.

Organisation de l'Exécutif et des services de la Commune

L'exécutif est composé du Maire, des quatre Adjoints, qui en fonction des délégations qu'ils ont reçues du Maire, réunissent chacun, l'ensemble des Conseillers Municipaux, en commissions communales.

L'organisation des services, à l'étude, sera efficiente dans les prochaines semaines.